



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 septembre 2026
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

(selon les dispositions de l'article L.2121-25 du CGCT)

N°	Objet de la délibération	Décision du Conseil Municipal
2026-6-1	Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026	Approuvée
2026-6-2	Communications du Maire	Approuvée
2026-6-3	Campagne de recensement de la population 2027 : désignation du coordonnateur communal	Approuvée
2026-6-4	Remplacement du logiciel de Gestion Financière et de Gestion Relations Citoyens	Approuvée
2026-6-5	Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – avenant à la convention suite au changement d'opérateur	Approuvée
2026-6-6	Mise en place d'un logiciel de gestion du cimetière	Approuvée
2026-6-7	Décision modificatif n°1 - 2026	Approuvée
2026-6-8	Travaux d'entretien, de restauration et de protection de l'ensemble des vitraux de l'église catholique de Thanvillé	Approuvée
2026-6-9	Restauration de la croix du Curé Spreng de l'Eglise catholique de Thanvillé	Approuvée
2026-6-10	Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation	Approuvée
2026-6-11	Modification de la délibération 2025-1-9	Approuvée
2026-6-12	Commission communale : validation	Approuvée

Thanvillé, le 25 septembre 2026

Le Maire
Patrick BUHL



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 septembre 2026 – 19h30

**Conseillers en
fonctions : 15**

Sur convocation du 17 septembre 2026 à 19 heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de THANVILLÉ.

**Conseillers
présents : 15**

Présents : Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Delphine LHOMER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.

Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS

Secrétaire de séance : Stéphanie SCHAAL

2026-6-1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Il est adopté à la majorité, avec 15 voix pour.

POUR EXTRAIT CONFORME
Thanvillé, le 25 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Stéphanie SCHAAL



Le Maire
Patrick BUHL



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 septembre 2026 – 19h30

**Conseillers en
fonctions : 15**

**Conseillers
présents : 15**

Sur convocation du 17 septembre 2026 à 19 heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de THANVILLÉ.

Présents : Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Delphine LHOMER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.

Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS

Secrétaire de séance : Stéphanie SCHAAL

2026-6-2. Communications du Maire

Dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties au maire, M. Patrick BUHL communique à l'assemblée des mesures prises depuis le dernier conseil municipal, à savoir :

Droit de préemption urbain :

- Renonciation du droit de préemption de la commune : dossier n° IA 067 490 26 R0006 pour la parcelle située en section 1 parcelle n°160 (6 ares 51 - 2 rue du Château).
- Renonciation du droit de préemption de la commune : dossier n° IA 067 490 26 R0005 pour la parcelle située en section 8 parcelle n°143 (8 ares 84 - rue du Bernstein).

POUR EXTRAIT CONFORME
Thanvillé, le 25 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Stéphanie SCHAAL



Le Maire
Patrick BUHL



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 septembre 2026 – 19h30

**Conseillers en
fonctions : 15**

**Conseillers
présents : 15**

Sur convocation du 17 septembre 2026 à 19 heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de THANVILLÉ.

Présents : Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Delphine LHOMER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.

Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS

Secrétaire de séance : Stéphanie SCHAAL

**2026-6-3. Campagne de recensement de la population 2027 : désignation
du coordonnateur communal**

La prochaine enquête de recensement de la commune de Thanvillé se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027. L'INSEE demande la désignation d'un coordonnateur communal qui sera leur interlocuteur pendant la campagne de recensement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Désigne

- Madame Soizic ZEMB, secrétaire de mairie, qui accepte la mission de coordonnateur communal.
- Madame Delphine BECK, 2ème adjointe au Maire, comme coordonnateur suppléant, qui accepte la mission de coordonnateur communal suppléant.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Thanvillé, le 25 septembre 2026**

**Le secrétaire de séance
Stéphanie SCHAAL**



**Le Maire
Patrick BUHL**



MAIRIE DE THANVILLÉ
ST. (Bas-Rhin)

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE de THANVILLÉ

**EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 septembre 2026 – 19h30**

**Conseillers en
fonctions : 15**

Sur convocation du 17 septembre 2026 à 19 heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de THANVILLÉ.

**Conseillers
présents : 15**

Présents : Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Delphine LHOMER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.
Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS

Secrétaire de séance : Stéphanie SCHAAL

**2026-6-4. Remplacement du logiciel de Gestion Financière et de Gestion
Relations Citoyens**

Mr le maire présente la situation :

Il est nécessaire de passer prochainement sur une plateforme (système Cloud) et non plus sur des logiciels installés sur PC.

Des devis ont été fait auprès de Cosoluce, Agedi, et Berger-Levrault (logiciel actuel)

La présentation Agedi à la Communauté des Communes aux secrétaires de mairie n'ayant pas été intéressante, elle n'a pas été retenue.

Le devis Berger Levrault pour la plateforme WeMagnus (en ligne) coûte 4903.40 € HT (prix tenant déjà compte de 20% de déduction pour la première année) par an pack finances affaires générales gestion citoyenne et population.

LOGICIELgestion financière et gestion relations citoyens

Comparatif

(tarifs HT)

BERGER LEVRULT	
coût actuel annuel année N	2 943,00 €
coût année N+1	4 903,40 €
coût année N+2	5 104,00 €

(tarifs HT)

COSOLUCE	
mise en place à payer année N (2026)	4 377,50 €
abonnement annuel à partir de N+1	2 129,90 €

Détails de la proposition de la société SAS COSOLUCE

- Pack finances : 627,49 euros (abonnement annuel)
- Pack Affaires Générales : 627,49 euros (abonnement annuel)
- PES Marché : offert

Hébergement Saas : 376,52 euros (abonnement annuel)

Licence consultation : 196 euros (abonnement annuel)

Mise en service du cloud : 840 euros

Suivi post formations six mois après le démarrage : 135 euros

Téléformations : 1320 euros

Mise ne service d'un compte utilisateur supplémentaire : 75 euros

Mise en service PES marchés : offert

Récupération des données : 475 euros

Paramétrages et contrôles : 650 euros

Formations groupées 8 collectivités sur site : 115 euros

Accompagnement téléformation 8 collectivités 1er budget et CFU : 82,50 euros

TOTAL : 3 692.50 € HT (soit 4 431€ TTC) et 1 827.50 € HT d'abonnement annuel (2 193€ TTC)

Puis pack iConnect TDT – Intéfaçage Chorus par Complément iConnect

Prestations annexes : 685€ HT (822€ TTC) et abonnement annuel 302.40€ HT (362.88€ TTC)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les logiciels de Gestion Financière et Gestion Relations Citoyens Berger-Levrault, actuellement utilisés par la commune, ne répondent plus pleinement aux besoins de la collectivité ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de passer prochainement sur une plateforme (système Cloud) et non plus sur des logiciels installés sur PC ;

Considérant la proposition présentée par la société **SAS COSOLUCE** concernant la mise en place du logiciel **Cosoluce**, pour un montant de **4377.50 € HT, soit 5253 € TTC** ;

Considérant le cout annuel du logiciel **Cosoluce**, pour un montant de **2129.90 € HT, soit 2555.88 € TTC** ;

Considérant que cette solution comprend l'installation, la reprise des données, la formation, la maintenance et l'abonnement annuel ;

Considérant un engagement sur 36 mois à compter de la date de 1^{ère} facturation

Considérant que les tarifs seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice SYNTEC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'approuver** le remplacement les logiciels de Gestion Financière et Gestion Relations Citoyens Berger-Levrault actuellement utilisé par la commune par la solution proposée par la société **SAS COSOLUCE**
- **De retenir** la proposition de la société **SAS COSOLUCE** : installation et mise en place pour un montant de **4377.50 € HT, soit 5253 € TTC** et cout annuel pour un montant de **2129.90 € HT, soit 2555.88 € TTC** ;
- **D'autoriser** le Maire à signer les devis, le contrat ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.
- **D'autoriser**, le cas échéant, la reprise et la migration des données comptables et financières et des données de GRC de l'ancien logiciel vers le nouveau logiciel.
- **De préciser** que les crédits nécessaires à cette dépense feront l'objet d'une inscription budgétaire par décision modificative.

POUR EXTRAIT CONFORME
Thanvillé, le 25 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Stéphanie SCHAAL



Le Maire
Patrick BUHL





RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 septembre 2026 – 19h30

**Conseillers en
fonctions : 15**

Sur convocation du 17 septembre 2026 à 19 heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de THANVILLÉ.

**Conseillers
présents : 15**

Présents : Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Delphine LHOMER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.
Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS

Secrétaire de séance : Stéphanie SCHAAL

**2026-6-5. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité –
avenant à la convention suite au changement d'opérateur**

Le conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1, L.3131-1 et L.4141-1 ;

Vu la loi n°1004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu Le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu sa délibération n° 2023-3-4 du 07/09/2023 décidant la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis à contrôle de légalité ;

Vu la convention signée le 16/12/2024 entre la préfecture du Bas-Rhin et la commune de Thanvillé pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un avenant à la convention de dématérialisation, à la suite du changement d'opérateur de télétransmissions desdits actes via le portail S2Low de la société ADULLACT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE le changement de transmetteur via le portail S2Low de la société ADULLACT ;

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes administratifs, des actes budgétaires et des actes de marchés publics soumis au contrôle de légalité via le portail S2Low de la société ADULLACT ;

AUTORISE le Maire à signer électroniquement des actes télétransmis ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°1 portant changement d'opérateur exploitant de dispositif de transmission des actes par voie électronique entre le représentant de l'Etat et la commune de Thanvillé pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la télétransmission ainsi que tout avenant ultérieur.

POUR EXTRAIT CONFORME
Thanvillé, le 25 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Stéphanie SCHAAL

Le Maire
Patrick BUHL



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 septembre 2026 – 19h30

**Conseillers en
fonctions : 15**

Sur convocation du 17 septembre 2026 à 19 heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de THANVILLÉ.

**Conseillers
présents : 15**

Présents : Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Delphine LHOMER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.

Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS

Secrétaire de séance : Stéphanie SCHAAL

2026-6-6. Mise en place d'un logiciel de gestion du cimetière

Le Maire expose ce qui suit :

La gestion du cimetière communal nécessite une **modernisation des outils** pour :

- **Améliorer l'efficacité administrative** (suivi des concessions, gestion des emplacements, renouvellements, etc.) ;
- **Faciliter l'accès aux informations** ;
- **Assurer une traçabilité optimale** des données (concessions, occupants, durées, etc.) ;
- **Répondre aux obligations légales** (Code général des collectivités territoriales, RGPD, etc.).

Actuellement, la gestion est assurée par des **registres papier et des fichiers informatiques non interconnectés**, ce qui présente des risques d'erreurs, de pertes de données et une **lourdeur administrative**.

Après analyse des propositions auprès de COSOLUCE, AGEDI et MSV Ingénierie, le logiciel de **gestion des cimetières** proposé par **MSV Ingénierie** a été retenu pour son **adéquation aux besoins**, son **coût maîtrisé** et sa **conformité aux normes en vigueur**.

Le coût d'acquisition et de mise en place est de 1 350 € HT, soit 1 620 € TTC, l'abonnement sera ensuite de 150 € HT, soit 180 € TTC.

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-14 relatifs à la gestion des cimetières ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **De retenir** la proposition de la société **MSV Ingénierie** : installation et mise en place pour un montant de 1 350 € HT, soit 1 620 € TTC et cout annuel pour un montant de 150 € HT, soit 180 € TTC ;
- **D'autoriser** le Maire à signer les devis, le contrat ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.
- **De préciser** que les crédits nécessaires à cette dépense feront l'objet d'une inscription budgétaire par décision modificative.

POUR EXTRAIT CONFORME
Thanvillé, le 25 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Stéphanie SCHAAL



Le Maire
Patrick BUHL



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE de THANVILLÉ

**EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 24 septembre 2026 – 19h30

**Conseillers en
fonctions : 15**

Sur convocation du 17 septembre 2026 à 19 heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de THANVILLÉ.

**Conseillers
présents : 15**

Présents : Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Delphine LHOMER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.
Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS

Secrétaire de séance : Stéphanie SCHAAL

2026-6-7. Décision modificatif n°1 - 2026

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du Budget Primitif 2026 sont insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les modifications suivantes :

Virement de crédit nécessaire :

+10 000 € chapitre 20

- 10 000 € chapitre 21

Compte	Objet	Dépenses	Recettes
2051	Concession et droits similaires	10 000	
21312	Construction bâtiment scolaire	-10 000	
BALANCE		0	

Crédit à ouvrir :

Compte 2051 : Concession et droits similaires : + 10 000€

Crédit à réduire :

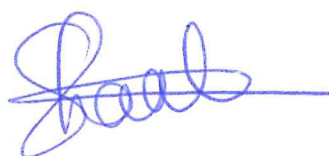
Compte 21312 : Construction bâtiment scolaire : - 10 000€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- D'APPROUVER ces modifications.

POUR EXTRAIT CONFORME
Thanvillé, le 25 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Stéphanie SCHAAL



Le Maire
Patrick BUHL






Edition de la situation budgétaire, détail par chapitre

9, rue de l'Ecole 67220 Thanvillé

THANV - Commune de THANVILLE / COM - COMMUNE DE THANVILLE / 2026

Critères de l'édition :

Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense et Recette; Ordre/réel : Réel et Ordre; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Exercices complets : Oui; Période identique sur exercices antérieurs : Non

Se..	Se..	Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé	%(Réal..	Disponible (r..	% Disp..
D				721 995,53 €	250 498,87 €		471 496,66 €	
	I			261 115,33 €	63 575,16 €		197 540,17 €	
		001 - Solde d'exécution d...		38 342,41 €	38 342,41 €		0,00 €	
			001 - Solde d'exécution de ...	38 342,41 €	38 342,41 €	100,00...	0,00 €	0,00 %
		040 - Opérations d'ordre ...		0,00 €	0,00 €		0,00 €	
			2116 - Cimetière	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
		041 - Opérations patrimo...		2 402,02 €	0,00 €		2 402,02 €	
			21312 - Constructions bâti...	2 402,00 €	0,00 €	0,00 %	2 402,00 €	100,00...
			2152 - Installations de voirie	0,02 €	0,00 €	0,00 %	0,02 €	100,00...
		10 - Dotations, fonds dive...		3 000,00 €	0,00 €		3 000,00 €	
			10226 - Taxe d'aménagem...	3 000,00 €	0,00 €	0,00 %	3 000,00 €	100,00...
		16 - Emprunts et dettes a...		32 800,00 €	19 925,68 €		12 874,32 €	
			1641 - Emprunts en euros	31 100,00 €	19 925,68 €	64,07 %	11 174,32 €	35,93 %
			165 - Dépôts et cautionnem...	1 700,00 €	0,00 €	0,00 %	1 700,00 €	100,00...
		20 - Immobilisations inco...		2 400,00 €	0,00 €		2 400,00 €	
			2031 - Frais d'études	2 400,00 €	0,00 €	0,00 %	2 400,00 €	100,00...
		21 - Immobilisations corp...		182 170,90 €	5 307,07 €		176 863,83 €	
			21311 - Constructions bâti...	65 000,00 €	0,00 €	0,00 %	65 000,00 €	100,00...
			21312 - Constructions bâti...	65 000,00 €	1 100,00 €	1,69 %	63 900,00 €	98,31 %
			21316 - Constructions équi...	12 000,00 €	2 074,50 €	17,29 %	9 925,50 €	82,71 %
			21351 - Install générales ...	0,00 €	464,37 €		-464,37 €	
			2152 - Installations de voirie	12 670,90 €	0,00 €	0,00 %	12 670,90 €	100,00...
			21538 - Autres réseaux	25 000,00 €	0,00 €	0,00 %	25 000,00 €	100,00...
			2158 - Autres installations, ...	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
			21838 - Autre matériel infor...	2 000,00 €	1 189,20 €	59,46 %	810,80 €	40,54 %
			2188 - Autres immobilisatio...	500,00 €	479,00 €	95,80 %	21,00 €	4,20 %
	F			460 880,20 €	186 923,71 €		273 956,49 €	
		011 - Charges à caractère...		102 860,00 €	66 740,79 €		36 119,21 €	
			60611 - Fournitures non sto...	2 200,00 €	805,76 €	36,63 %	1 394,24 €	63,37 %
			60612 - Fournitures non sto...	13 000,00 €	8 458,51 €	65,07 %	4 541,49 €	34,93 %
			60621 - Fournitures non sto...	2 000,00 €	1 151,50 €	57,58 %	848,50 €	42,43 %
			60622 - Fournitures non sto...	300,00 €	0,00 €	0,00 %	300,00 €	100,00...
			60628 - Fournitures non sto...	5 400,00 €	3 266,02 €	60,48 %	2 133,98 €	39,52 %

Se..	Se..	Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé	%(Réal..	Disponible (r..	% Disp..
			60631 - Fournitures non sto...	1 200,00 €	308,30 €	25,69 %	891,70 €	74,31 %
			60632 - Fournitures non sto...	3 000,00 €	322,33 €	10,74 %	2 677,67 €	89,26 %
			60633 - Fournitures non sto...	3 000,00 €	1 593,96 €	53,13 %	1 406,04 €	46,87 %
			6064 - Fournitures non stoc...	1 100,00 €	371,19 €	33,74 %	728,81 €	66,26 %
			6067 - Fournitures non stoc...	1 500,00 €	664,00 €	44,27 %	836,00 €	55,73 %
			6078 - Achats de marchand...	500,00 €	0,00 €	0,00 %	500,00 €	100,00...
			611 - Contrats de prestatio...	1 000,00 €	448,00 €	44,80 %	552,00 €	55,20 %
			61358 - Autres locations m...	4 400,00 €	2 175,46 €	49,44 %	2 224,54 €	50,56 %
			615221 - Entretien et répar...	5 500,00 €	9 535,53 €	173,37...	-4 035,53 €	-73,37 %
			615231 - Entretien et répar...	18 000,00 €	12 024,40 €	66,80 %	5 975,60 €	33,20 %
			615232 - Entretien et répar...	1 500,00 €	602,40 €	40,16 %	897,60 €	59,84 %
			61551 - Entretien et réparat...	900,00 €	337,82 €	37,54 %	562,18 €	62,46 %
			6156 - Maintenance	11 000,00 €	9 971,35 €	90,65 %	1 028,65 €	9,35 %
			6161 - Primes d'assurance...	6 300,00 €	6 283,67 €	99,74 %	16,33 €	0,26 %
			6168 - Autres primes d'ass...	1 500,00 €	160,60 €	10,71 %	1 339,40 €	89,29 %
			6182 - Documentation gén...	250,00 €	151,10 €	60,44 %	98,90 €	39,56 %
			6225 - Indemnités au comp...	110,00 €	0,00 €	0,00 %	110,00 €	100,00...
			6228 - Rémunérations d'int...	500,00 €	200,00 €	40,00 %	300,00 €	60,00 %
			6232 - Fêtes et cérémonies	5 500,00 €	1 153,81 €	20,98 %	4 346,19 €	79,02 %
			6236 - Catalogues et impri...	900,00 €	809,80 €	89,98 %	90,20 €	10,02 %
			6248 - Transports de biens ...	4 000,00 €	0,00 €	0,00 %	4 000,00 €	100,00...
			6261 - Frais d'affranchisse...	500,00 €	0,00 €	0,00 %	500,00 €	100,00...
			6262 - Frais de télécommu...	3 200,00 €	2 087,51 €	65,23 %	1 112,49 €	34,77 %
			627 - Services bancaires et...	50,00 €	0,74 €	1,48 %	49,26 €	98,52 %
			6281 - Concours divers (cot...	450,00 €	1 409,16 €	313,15...	-959,16 €	-213,1...
			6284 - Redevance pour ser...	2 200,00 €	1 008,11 €	45,82 %	1 191,89 €	54,18 %
			62878 - Remboursements ...	1 200,00 €	440,30 €	36,69 %	759,70 €	63,31 %
			63512 - Taxes foncières	500,00 €	958,00 €	191,60...	-458,00 €	-91,60 %
			6378 - Autres impôts, taxes...	200,00 €	41,46 €	20,73 %	158,54 €	79,27 %
		012 - Charges de personn...		82 700,00 €	55 119,91 €		27 580,09 €	
			6332 - Cotisations versées ...	70,00 €	36,55 €	52,21 %	33,45 €	47,79 %
			6336 - Cotisations au CNF...	1 600,00 €	785,13 €	49,07 %	814,87 €	50,93 %
			6338 - Autres impôts, taxes...	250,00 €	0,00 €	0,00 %	250,00 €	100,00...
			64111 - Personnel titulaire -...	30 000,00 €	20 496,44 €	68,32 %	9 503,56 €	31,68 %
			64112 - Personnel titulaire -...	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
			64113 - Personnel titulaire -...	260,00 €	253,16 €	97,37 %	6,84 €	2,63 %
			64118 - Personnel titulaire -...	1 000,00 €	706,14 €	70,61 %	293,86 €	29,39 %
			64131 - Personnel non titul...	22 400,00 €	14 408,95 €	64,33 %	7 991,05 €	35,67 %

Se..	Se..	Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé	%(Réal..	Disponible (r..	% Disp..
			64132 - Personnel non titul...	940,00 €	611,32 €	65,03 %	328,68 €	34,97 %
			64138 - Personnel non titul...	2 000,00 €	149,31 €	7,47 %	1 850,69 €	92,53 %
			6451 - Cotisations à l'U.R.S...	15 600,00 €	10 492,42 €	67,26 %	5 107,58 €	32,74 %
			6453 - Cotisations aux cais...	3 700,00 €	2 980,93 €	80,57 %	719,07 €	19,43 %
			6454 - Cotisations aux A.S....	950,00 €	606,77 €	63,87 %	343,23 €	36,13 %
			6455 - Cotisations pour ass...	2 000,00 €	1 995,20 €	99,76 %	4,80 €	0,24 %
			6456 - Versement au F.N.C...	600,00 €	521,00 €	86,83 %	79,00 €	13,17 %
			6458 - Cotisations aux autr...	30,00 €	912,28 €	3040,9...	-882,28 €	-2940,...
			6475 - Médecine du travail,...	300,00 €	164,31 €	54,77 %	135,69 €	45,23 %
			6488 - Autres	1 000,00 €	0,00 €	0,00 %	1 000,00 €	100,00...
		014 - Atténuations de pro...		24 259,00 €	13 360,00 €		10 899,00 €	
			739221 - FNGIR	20 042,00 €	13 360,00 €	66,66 %	6 682,00 €	33,34 %
			7392221 - Fonds de péréq...	4 217,00 €	0,00 €	0,00 %	4 217,00 €	100,00...
		023 - Virement à la sectio...		173 950,20 €	0,00 €		173 950,20 €	
			023 - Virement à la section ...	173 950,20 €	0,00 €	0,00 %	173 950,20 €	100,00...
		042 - Opérations d'ordre ...		1 370,00 €	1 370,00 €		0,00 €	
			6811 - Dot. aux amort. des ...	1 370,00 €	1 370,00 €	100,00...	0,00 €	0,00 %
		65 - Autres charges de ge...		72 041,00 €	48 550,54 €		23 490,46 €	
			65311 - Indemnités de fonc...	38 000,00 €	23 252,62 €	61,19 %	14 747,38 €	38,81 %
			65313 - Cotisations de retr...	1 800,00 €	1 002,83 €	55,71 %	797,17 €	44,29 %
			65315 - Formation (élus)	600,00 €	0,00 €	0,00 %	600,00 €	100,00...
			6553 - Service d'incendie	19 500,00 €	15 397,03 €	78,96 %	4 102,97 €	21,04 %
			657341 - Subventions de fo...	3 000,00 €	0,00 €	0,00 %	3 000,00 €	100,00...
			657351 - Subventions de fo...	200,00 €	0,00 €	0,00 %	200,00 €	100,00...
			657381 - Subventions de fo...	7 500,00 €	4 028,00 €	53,71 %	3 472,00 €	46,29 %
			65748 - Subv. de fonctionn...	1 138,00 €	1 138,00 €	100,00...	0,00 €	0,00 %
			65811 - Droits d'utilisation -...	300,00 €	0,00 €	0,00 %	300,00 €	100,00...
			65818 - Autres redevances ...	0,00 €	564,00 €		-564,00 €	
			65888 - Autres charges div...	3,00 €	3 168,06 €	10560...	-3 165,06 €	-10550...
		66 - Charges financières		3 000,00 €	1 782,47 €		1 217,53 €	
			66111 - Intérêts réglés à l'é...	3 000,00 €	1 782,47 €	59,42 %	1 217,53 €	40,58 %
		67 - Charges spécifiques		100,00 €	0,00 €		100,00 €	
			673 - Titres annulés (sur ex...	100,00 €	0,00 €	0,00 %	100,00 €	100,00...
		68 - Dotations aux provisi...		600,00 €	0,00 €		600,00 €	
			6815 - Dot. aux prov. pour r...	100,00 €	0,00 €	0,00 %	100,00 €	100,00...
			6817 - Dotations aux dépré...	500,00 €	0,00 €	0,00 %	500,00 €	100,00...
R				721 995,53 €	474 692,00 €		247 303,53 €	
	I			261 115,33 €	90 385,16 €		170 730,17 €	
		021 - Virement de la secti...		173 950,20 €	0,00 €		173 950,20 €	

Se..	Se..	Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé	%(Réal..	Disponible (r..	% Disp..
			021 - Virement de la sectio...	173 950,20 €	0,00 €	0,00 %	173 950,20 €	100,00...
		040 - Opérations d'ordre ...		1 370,00 €	1 370,00 €		0,00 €	
			28041513 - Amort. subv G...	1 370,00 €	1 370,00 €	100,00...	0,00 €	0,00 %
		041 - Opérations patrimo...		2 402,02 €	0,00 €		2 402,02 €	
			2031 - Frais d'études	2 402,00 €	0,00 €	0,00 %	2 402,00 €	100,00...
			2033 - Frais d'insertion	0,02 €	0,00 €	0,00 %	0,02 €	100,00...
		10 - Dotations, fonds dive...		61 369,41 €	58 382,96 €		2 986,45 €	
			10222 - FCTVA	20 027,00 €	10 027,48 €	50,07 %	9 999,52 €	49,93 %
			10226 - Taxe d'aménagem...	3 000,00 €	10 013,07 €	333,77...	-7 013,07 €	-233,7...
			1068 - Excédents de functi...	38 342,41 €	38 342,41 €	100,00...	0,00 €	0,00 %
		13 - Subventions d'invest...		20 323,70 €	30 632,20 €		-10 308,50 €	
			1321 - Subv. non transf. Et...	20 323,70 €	20 323,70 €	100,00...	0,00 €	0,00 %
			1322 - Subv. non transf. Ré...	0,00 €	1 111,50 €		-1 111,50 €	
			1323 - Subv. non transf. Dé...	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
			1326 - Subv. non transf. Au...	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
			1345 - Fonds équip. non a...	0,00 €	9 197,00 €		-9 197,00 €	
		16 - Emprunts et dettes a...		1 700,00 €	0,00 €		1 700,00 €	
			165 - Dépôts et cautionnem...	1 700,00 €	0,00 €	0,00 %	1 700,00 €	100,00...
		20 - Immobilisations inco...		0,00 €	0,00 €		0,00 €	
			2031 - Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
	F			460 880,20 €	384 306,84 €		76 573,36 €	
		002 - Résultat de fonction...		177 401,87 €	177 401,87 €		0,00 €	
			002 - Résultat de fonctionn...	177 401,87 €	177 401,87 €	100,00...	0,00 €	0,00 %
		013 - Atténuations de cha...		0,00 €	0,00 €		0,00 €	
			6419 - Remboursements s...	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
		042 - Opérations d'ordre ...		0,00 €	2 074,50 €		-2 074,50 €	
			722 - Production immobilis...	0,00 €	2 074,50 €		-2 074,50 €	
		70 - Produits des service...		8 600,00 €	7 705,58 €		894,42 €	
			70311 - Concession dans l...	500,00 €	1 000,00 €	200,00...	-500,00 €	-100,0...
			70323 - Redevance d'occu...	800,00 €	895,98 €	112,00...	-95,98 €	-12,00 %
			70328 - Autres droits de sta...	0,00 €	520,00 €		-520,00 €	
			7035 - Locations de droits ...	1 900,00 €	1 893,07 €	99,64 %	6,93 €	0,36 %
			7083 - Locations diverses (...)	0,00 €	50,30 €		-50,30 €	
			70878 - Remboursement d...	5 400,00 €	3 346,23 €	61,97 %	2 053,77 €	38,03 %
			7088 - Autres prod. activ. a...	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
		73 - Impôts et taxes		42 000,00 €	16 616,00 €		25 384,00 €	
			73211 - Attribution de comp...	24 000,00 €	16 616,00 €	69,23 %	7 384,00 €	30,77 %
			73223 - Fonds départemen...	18 000,00 €	0,00 €	0,00 %	18 000,00 €	100,00...
		731 - Fiscalité locale		160 500,00 €	118 742,00 €		41 758,00 €	

Se..	Se..	Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé	%(Réal..	Disponible (r..	% Disp..
			73111 - Impôts directs locaux	145 000,00 €	109 152,00 €	75,28 %	35 848,00 €	24,72 %
			73118 - Autres contribution...	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
			73132 - Taxe sur les pylôn...	5 500,00 €	4 416,00 €	80,29 %	1 084,00 €	19,71 %
			73141 - Accise sur l'électric...	10 000,00 €	5 174,00 €	51,74 %	4 826,00 €	48,26 %
		74 - Dotations et participa...		57 378,33 €	47 607,29 €		9 771,04 €	
			74111 - Dotation forfaitaire ...	26 500,00 €	16 824,00 €	63,49 %	9 676,00 €	36,51 %
			741121 - Dotation de solida...	8 000,00 €	10 852,00 €	135,65...	-2 852,00 €	-35,65 %
			742 - Dotations aux élus lo...	3 000,00 €	4 150,00 €	138,33...	-1 150,00 €	-38,33 %
			744 - FCTVA	2 878,33 €	2 533,26 €	88,01 %	345,07 €	11,99 %
			74718 - Participations Etat ...	0,00 €	99,03 €		-99,03 €	
			74833 - Etat - Compensatio...	15 000,00 €	13 149,00 €	87,66 %	1 851,00 €	12,34 %
			74836 - Attribution du fonds...	2 000,00 €	0,00 €	0,00 %	2 000,00 €	100,00...
			74888 - Autres attributions ...	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
		75 - Autres produits de g...		15 000,00 €	13 808,77 €		1 191,23 €	
			752 - Revenus des immeub...	15 000,00 €	13 422,58 €	89,48 %	1 577,42 €	10,52 %
			75813 - Redevances versé...	0,00 €	55,50 €		-55,50 €	
			75888 - Autres produits div...	0,00 €	330,69 €		-330,69 €	
		77 - Produits spécifiques		0,00 €	350,83 €		-350,83 €	
			773 - Mandats annulés ou ...	0,00 €	350,83 €		-350,83 €	
To...				721 995,53 €	250 498,87 €		471 496,66 €	
To...				721 995,53 €	474 692,00 €		247 303,53 €	

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 septembre 2026 – 19h30

**Conseillers en
fonctions : 15**

**Conseillers
présents : 15**

Sur convocation du 17 septembre 2026 à 19 heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de THANVILLÉ.

Présents : Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Delphine LHOMER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.
Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS

Secrétaire de séance : Stéphanie SCHAAL

**2026-6-8. Travaux d'entretien, de restauration et de protection de
l'ensemble des vitraux de l'église catholique de Thanvillé**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'entretien, de restauration et de protection de l'ensemble des vitraux de l'église paroissiale de Thanvillé dont le devis a été exposé en conseil le 05.06.2026 pour un montant de 6787.12€ HT

Les travaux seront effectués courant 2026.

Le Maire informe également le Conseil Municipal que le Conseil de Fabrique s'est prononcé sur ce projet et a délibéré favorablement pour sa participation aux travaux à hauteur de 50% du montant total HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** les travaux d'entretien, de restauration et de protection de l'ensemble des vitraux de l'église paroissiale de Thanvillé
- **Autorise** le Maire à signer tous documents nécessaires à cette acquisition
- **Accepte** la participation financière d'un montant de 3393.56 € du Conseil de Fabrique de l'Eglise.

POUR EXTRAIT CONFORME
Thanvillé, le 25 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Stéphanie SCHAAL

Le Maire
Patrick BUHL



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 septembre 2026 – 19h30

**Conseillers en
fonctions : 15**

Sur convocation du 17 septembre 2026 à 19 heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de THANVILLÉ.

**Conseillers
présents : 15**

Présents : Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Delphine LHOMER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.
Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS

Secrétaire de séance : Stéphanie SCHAAL

2026-6-9. Restauration de la croix du Curé Spreng de l'Eglise catholique de Thanvillé

Monsieur le Maire expose le projet de restauration du calvaire de l'église Catholique de Thanvillé.

Le Maire présente le devis de l'entreprise Coobâtir de Rosheim pour un montant total de 2 750.00€ HT.

Les travaux seront effectués fin 2026.

Le Maire informe également le Conseil Municipal que le Conseil de Fabrique s'est prononcé sur ce projet et a délibéré favorablement pour sa participation aux travaux à hauteur de 100% du montant total HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

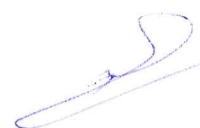
- **Approuve** les travaux de restauration du calvaire de l'église Catholique de Thanvillé.
- Décide de confier les travaux à l'entreprise Coobâtir de Rosheim pour la restauration du calvaire de l'église Catholique de Thanvillé.
- Donne son accord pour la réalisation des travaux pour un montant estimé à 2 750 € H.T
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous documents nécessaires à cette acquisition
- **Accepte** la participation financière d'un montant de à hauteur de 100% du montant total HT versée par le Conseil de Fabrique de l'Eglise.

POUR EXTRAIT CONFORME
Thanvillé, le 25 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Stéphanie SCHAAL



Le Maire
Patrick BUHL



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 septembre 2026 – 19h30

**Conseillers en
fonctions : 15**

Sur convocation du 17 septembre 2026 à 19 heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de THANVILLÉ.

**Conseillers
présents : 15**

Présents : Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Delphine LHOMER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.
Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS

Secrétaire de séance : Stéphanie SCHAAL

2026-6-10. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le maire

EXPOSE les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

RAPPELLE les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

CONSIDERANT la volonté de la commune de lutter contre la vacance des logements et répondre aux difficultés locales en matière de logement.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

POUR EXTRAIT CONFORME
Thanvillé, le 25 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Stéphanie SCHAAL



Le Maire
Patrick BUHL



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 septembre 2026 – 19h30

**Conseillers en
fonctions : 15**

**Conseillers
présents : 15**

Sur convocation du 17 septembre 2026 à 19 heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de THANVILLÉ.

Présents : Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Delphine LHOMER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.
Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS

Secrétaire de séance : Stéphanie SCHAAL

2026-6-11. Modification de la délibération 2025-1-9

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal en date du 6 mars 2025 avait validé le devis de l'entreprise BOES de Triembach-au-Val d'un montant de 770.83 € HT. Suite aux problèmes d'approvisionnement de l'entreprise BOES en bloc de Grès pour l'ossuaire, monsieur le Maire propose au conseil municipal le devis de l'entreprise Coobâtir du 17 aout 2026 d'un montant de 950€HT soit 1 140€ TTC afin de remplacer celui de l'entreprise BOES.

La somme des travaux prévue lors de la délibération 2025-1-9 n'est plus suffisante.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Valide le devis de l'entreprise Coobâtir d'un montant de 950€HT soit 1 140€ TTC pour remplacer celui de l'entreprise BOES

Accepte de modifier le montant du devis et le choix de l'entreprise pour la pose d'une plaque sur l'ossuaire du cimetière

Décide de ce fait de modifier la délibération 2025-1-9

Décide d'inscrire la facture d'un montant de 1 140€ TTC au budget 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME
Thanvillé, le 25 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Stéphanie SCHAAL

Le Maire
Patrick BUHL



**EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2025 – 18h30**

**Conseillers en
fonctions : 15**

Sur convocation du 27 février 2025 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

**Conseillers
présents : 14**

Présents : ACHÉRÉ Sébastien, BAUER Armand, BECK Delphine, DOLLÉ Mickaël, GAESSLER Brigitte, GARRÉ Xavier, JAEGER Hubert, KIEFFER HAMPELÉ Nathalie, KLEIN Michel, LENARDUZZI Johan, MACQUART Laurence, SCHAAL Stéphanie, Monsieur WENDLING Clément.

Excusés : LEFEVRE Lisa qui donne procuration à LENARDUZZI Johan

Secrétaire de séance : Madame Nathalie KIEFFER HAMPELÉ

2025-1-9. Cimetière : pose d'une plaque sur l'ossuaire

Monsieur le Maire rappelle le projet de matérialisation de l'emplacement de l'ossuaire par la mise en place d'une plaque en grès des Vosges et d'une inscription en lettres de bronze.

Le Maire présente le devis de l'entreprise BOES de Triembach-au-Val pour un montant total de 770.83€ HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la pose d'une plaque à l'emplacement de l'ossuaire au cimetière
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous documents nécessaires à cette acquisition

POUR EXTRAIT CONFORME

Thanvillé, le 10 mars 2025

**Le secrétaire de séance
Nathalie KIEFFER HAMPELÉ**

**Le Maire
Patrick BUHL**



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 septembre 2026 – 19h30

**Conseillers en
fonctions : 15**

**Conseillers
présents : 15**

Sur convocation du 17 septembre 2026 à 19 heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de THANVILLÉ.

Présents : Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Delphine LHOMER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.

Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS

Secrétaire de séance : Stéphanie SCHAAL

2026-6-12. Commission communale : validation

Commission « communication » le 16 septembre 2026

- Vice-présidente : BECK Delphine
- Secrétaire : PICHONNIER Valérie
- Présents : BUHL Patrick ; DOLLE Nadine ; JAEGER Hubert ; LHOMER Delphine ; PICHONNIER Valérie ; SCHAAL Stéphanie ; BECK Delphine.

Le conseil municipal valide les points suivants :

- Bulletin communal : Prochaine sortie en décembre / revoir l'épaisseur du papier / mettre en place un comité pour la préparation et la relecture avant chaque parution.
- Animations de fin d'année : inciter les villageois à décorer leurs maisons en étant créatifs. En fin d'année, un jury passera pour établir un classement. La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie des vœux du Maire
- Atelier intergénérationnel pour la confection de bredele de Noël : les gâteaux seront servis lors du repas des aînés pour accompagner le café.
- Projet de création d'une page Facebook de la commune. A faire avant diffusion : Créer une charte graphique et réflexion sur la fréquence de diffusion
Administratrices : Nadine Dollé, conseillère municipale et Soizic Zemb, secrétaire de mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
Thanvillé, le 25 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Stéphanie SCHAAL



Le Maire
Patrick BUHL

